



Compte rendu du CTS des DIRECCTE et des DIECCTE du 1^{er} décembre 2016

La séance était présidée par M. Jean Paul MIMEUR, délégué général au pilotage des DIRECCTE et des DIECCTE.

Les syndicats présents lors de cette instance : **UNSA** – SNUTEFE-FSU – FO - CFDT - CGT

Absents : SOLIDAIRES.

Avant de procéder à l'étude de l'ordre du jour ci-dessous l'UNSA a fait une déclaration liminaire.

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal du CTS du 13 septembre 2016 ;
- 2) Information sur le transfert des crédits de fonctionnement des DIRECCTE du P155 vers le P333 ;
- 3) Point d'étape sur la mise en œuvre des plans ministériels d'accompagnement RH appliqués aux DIRECCTE/DIECCTE.

o o

o

1) Approbation du procès-verbal du CTS du 13 septembre 2016.

Ce document n'ayant pas été transmis, il sera donc soumis pour l'approbation de cette instance lors du prochain CTS.

2) Information sur le transfert des crédits de fonctionnement des DIRECCTE du P155 vers le P333

La Direction des Finances Achat et Service (DFAS) présente le power-point concernant ce sujet.

Date opérationnelle : 01 janvier 2017.

30,6 M€ seront affectés au P333 et 14 M€ seront conservés sur P155 avec un budget régionalisé.

Ce transfert s'inscrit dans la réforme territoriale de l'État, la charte de déconcentration et la mutualisation interministérielle. L'objectif est de renforcer le niveau régional et le rôle des préfets dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Il n'y aura pas d'impact pour le personnel, les agents chargés de la gestion des crédits restent au sein de leur DIRECCTE. Il est à noter cependant que les crédits informatiques sont transférés sur le P333.

Les véhicules dédiés aux missions de contrôle ne seront pas mutualisés.

Quant aux crédits d'action sociale, ils restent pour l'instant sur le P155.

Le projet de charte de gestion prévoit la mise en place d'un comité de suivi pour pouvoir faire remonter les problématiques ou les difficultés rencontrées par les DIRECCTE.

3/ Point d'étape sur la mise en œuvre des plans ministériels d'accompagnement RH

Un entretien a été fait par les services RH ministériel avec chacune des DIRECCTE et la phase de positionnement est achevée.

Dans les régions reconfigurées, des instances conjointes se sont mises en place prorogeant ainsi la compétence des anciennes instances de dialogue social ainsi que le mandat des représentants du personnel.

Les conseillers mobilité carrière (CMC) ont été mis en place et formés. Le CMC cumule bien souvent ce poste avec celui de correspondant formation.

Des équipes pluridisciplinaires comprenant les assistantes de service social, le médecin de prévention, les conseillers et assistants de prévention agissent pour répondre à des situations difficiles et contribuent à l'élaboration d'une démarche de prévention en lien avec le CHSCT.

Dans chaque nouvelle région, le Dossier Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est en cours d'harmonisation. Deux risques spécifiques ont été retenus par rapport à la réforme territoriale : **le risque routier et les RPS.**

- Réforme territoriale : les chiffres à retenir concernant la mobilité et l'affectation des agents :
- Mobilités et PARRÉ géographique : 56 agents,
- Mobilités et PARRÉ FONCTIONNELLES : 229 agents,
- Indemnité de départ volontaire : 10 agents.

Il reste à ce jour, quelques situations non réglées.

- Pour les régions qui ont fusionné, recommandation a été faite de réunir les CHSCT de chaque « ex région » sur des points communs.

Dans trois régions une expertise a ou va démarrer : Auvergne- Rhône Alpes / Haut de France / Grand Est. La liste des régions qui souhaitent également une expertise n'est pas close et les réflexions se poursuivent au sein des CHSCT.

L'UNSA souhaite que soit menée une véritable GPEC au sein des DIRECCTE en lien avec la mise en place de cette réforme territoriale pour avoir une vision sur la pyramide des âges et les départs « programmés » d'ici 3 à 5 ans.

En effet, l'UNSA souligne qu'il est incontournable de prendre ces éléments en considération car ces départs vont réduire drastiquement le nombre des agents. Cette situation pourrait bien avoir un impact très négatif sur la vie quotidienne des agents et risque de dégrader encore un peu plus leurs conditions de travail.

3/ Points divers

Les attachés d'administration sont depuis quelques années rattachés au CIGEM. L'UNSA demande une visibilité et un fléchage sur les postes mis à la vacance vers lesquels ces derniers peuvent postuler pour faciliter le déroulement de leur carrière professionnelle.

